PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE **COMITE SYNDICAL** Séance du 25 octobre 2021 A BELHADE (40) Délibération n°102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le lundi 25 octobre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELHADE (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent. Date de la convocation : 18 octobre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. LASSALLE Jean Claude et de M. PAIN Cédric, M. BACHÉ Alain, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme LE YONDRE Nathalie, Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de Mme LARRUE Marie, Mme BEAUMONT Patricia, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. SARTRE Philippe, M. BLANC SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. MARTINEZ Manuel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MARIE Lucie portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme ARDOUIN Aimée, Mme MESPLES Olga, M. SAINTORENS Denis.

Absents excusés (pouvoirs): M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GLEYZE Jean Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA Francois ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. GILLÉ Hervé, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), Mme LONGUET Anne-Sophie (excusée) M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel.

ADMINISTRATION GENERALE:

Règlement intérieur valant pacte de gouvernance

Pour les communes de plus de 1000 habitants, l'adoption du règlement intérieur du conseil s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT).

Suite au renouvellement des instances, il est proposé de délibérer sur le règlement intérieur dans la continuité de celui approuvé le 31 mars 2021. Ce règlement intérieur de nos instances délibératives fixe les conditions de fonctionnement en complément des dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a également pour ambition la mise en place d'un volet pacte de gouvernance pour assurer une association plus étroite des élus du territoire. Le principe de la participation citoyenne est affirmée et les contours restent encore à construire.

Pour adapter ce règlement aux modes de fonctionnement du bureau, il est introduit la possibilité de réunir le bureau, en visio et en présentiel en fonction des contraintes du moment.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, DECIDE à la majorité (une abstention M. DUFAY Michel):

- DE VALIDER le règlement intérieur en annexe ;
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le 28 octobre 2021

> Vincent DEDIEU Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU

Accusé de réception en préfecture 033-253301402-20211025-102-2021-DE Date de télétransmission : 29/10/2021 Date de réception préfecture : 29/10/2021

DateÂ: 28/10/2021 A QualitéÂ: PRESIDENT